

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 01

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2007**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le débat d'orientation budgétaire est notamment obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'objectif de ce débat est de discuter, sans avoir à délibérer, des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et de donner des informations financières à l'assemblée délibérante.

ORIENTATIONS POUR 2007

- pas d'augmentation des taux des trois impôts locaux,
- continuer la déprécarisation,
- contenir les charges de fonctionnement,
- permettre un autofinancement suffisant pour rembourser le capital des emprunts mais aussi financer une partie des investissements.

PROSPECTIVE

- **L'étude menée permettrait :**
 - l'augmentation de l'effort d'équipement réel,
 - la prise en compte du coût de fonctionnement des équipements construits,
 - l'appel à l'emprunt avec maîtrise :
 - du ratio d'endettement / épargne brute autour de 10 ans et,
 - d'un taux d'épargne supérieur à 1,5 % par rapport aux recettes courantes de fonctionnement.

.../...

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2007 ENVISAGES AU 24/01/2007
(chiffres arrondis – en milliers €)**

- travaux de voies et réseaux (y compris l'aire d'accueil) 790 K€
- travaux de garrigues et d'espaces verts 360 K€
- bâtiments 905 K€
- affaires générales 168 K€
- médiathèque 1.130 K€
- divers 45 K€
- **TOTAL.....3.398 K€**

Les subventions à recevoir en investissement seront fonction des réponses des administrations consultées.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 02

EXERCICE 2007
AUTORISATION DE
PROGRAMMES

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Afin de permettre à la commune d'engager un certain nombre de travaux d'investissement avant le vote du budget 2007 et, conformément aux principes de la comptabilité publique, notamment les exceptions au principe budgétaire d'antériorité, il est nécessaire de faire approuver les autorisations de programmes suivants relatifs au budget général 2007 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

- aménagement des bureaux aux ateliers municipaux :30 000 euros,
- génie civil – portail des ateliers : 6 800 euros,
- sanitaires de Marcieu : 55 000 euros,
- étanchéité de la toiture Peyrouse : 10 000 euros,
- maîtrise d'œuvre salle polyvalente : 20 000 euros,
- achat d'un camion au service technique : 18 000 euros,
- Achats divers : 5 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter cette autorisation budgétaire spéciale relative à ces programmes, imputables sur l'exercice 2007 du budget général.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 03

D.G.E. 2007
BASSIN DE RETENTION
DE CAMISSON

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes est éligible à la dotation globale d'équipement pour l'année 2007 et doit présenter un dossier entrant dans les catégories d'actions et taux retenus pour la DGE 2007.

Considérant qu'un certain nombre d'actions pour l'amélioration de l'environnement et de la sécurité sont éligibles, notamment la réalisation de digues et ouvrages de lutte contre les inondations des zones actuellement habitées, la municipalité propose de transmettre l'opération suivante :

* réalisation du bassin d'orage dans le quartier de Camisson pour une dépense estimée à 180 000 euros ttc.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition et faire parvenir, dans le cadre de la dotation globale d'équipement 2007, le dossier de réalisation du bassin d'orage dans le quartier de Camisson.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 04

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
SALLE POLYVALENTE**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Notre salle polyvalente a été construite en 1989, sur une parcelle de 2 664 m², cadastré section AH n° 475-632 et section AZ n° 108-297-463-537. Elle comprend une grande salle destinée à accueillir les manifestations culturelles et sportives, une réserve de matériel, des vestiaires, une chaufferie, des sanitaires, un coin cuisine et un espace d'accueil.

Ce bâtiment repose sur des fondations en semelles filantes et par plots. La charpente en lamellé collé repose sur des poteaux béton et des murs en béton banché. Les couvertures sont en bacs aciers et planchers béton avec une étanchéité multicouche. Les parois extérieures sont formées par bardage isolant. Les menuiseries sont en aluminium laqué. Des aérothermes et des radiateurs assurent le chauffage par eau chaude.

Les activités municipales nécessitent la mise en place de divers matériels tels que tables, chaises, estrade ... Cela interdit une utilisation encore plus large de cet équipement malgré une demande pressante d'associations locales de gymnastique, de danse.

La municipalité envisage d'optimiser ces lieux en agrandissant la salle polyvalente par la construction d'une extension de 250 m², sur la dalle béton existante, située sur la façade ouest.

Par rapport aux besoins à satisfaire, il est nécessaire de créer :

- des locaux de rangements,
- des vestiaires et des sanitaires,
- une salle multifonctions,
 - traitement acoustique à prévoir,
 - avec sol souple.

L'enveloppe financière est estimée à 175 500 € T.T.C.
* travaux :.....143 600 € T.T.C.
* maîtrise d'œuvre (9,40 %) :13 500 € T.T.C.
* bureau de contrôle :5 300 € T.T.C.
* CSPS :3 100 € T.T.C.
* étude de sol :2 000 € T.T.C.
* divers :8 000 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce projet à inscrire sur le budget primitif 2007 et autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au taux maximum auprès des services de l'Etat, du Conseil Général, de Nîmes Métropole et des autres collectivités susceptibles de participer financièrement à cet investissement qui sera réalisé en 2007.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 05

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE DEUX
POSTES

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans l'intérêt du fonctionnement des services de la commune et considérant le budget communal, la municipalité propose de créer les postes suivants :

- un poste d'agent des services techniques à temps non complet pour 34 heures par semaine, à compter du 1^{er} mars 2007,
- un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces deux créations de postes.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 06

U.D.A.F.
SUBVENTION DE
L'ACTION "LIRE ET
FAIRE LIRE"

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERELO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'Union Départementale des Associations Familiales du Gard, par courrier transmis en mairie fin décembre 2006, sollicite une subvention de 200 euros destinée à financer l'action "Lire et faire lire" mise en place dans la commune, au bénéfice des enfants scolarisés dans les établissements maternels et élémentaires.

Après délibération, considérant l'intérêt de cette action, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions [M. VIDAL, Mmes SERELO et BOUDIN]), décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'UDAF du Gard (exercice 2007), dans le cadre de cette action "Lire et faire lire".

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 07

CLUB SPORTIF
MARGUERITTOIS DE
HANDBALL
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le club sportif marguerittois de handball a demandé à la municipalité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.000 euros, considérant les dépenses particulières engagées dans le cadre du classement de l'équipe féminine en Nationale 3.

Le Conseil Municipal,

- **considérant le refus de vote de Monsieur MELEDER qui est sorti de la salle du Conseil Municipal,**

- **après délibération, décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle (exercice 2007) au profit du Club Sportif Marguerittois de handball.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 08

MODIFICATION DU TARIF
"FORFAIT" APPLIQUE
PENDANT LA FETE
VOTIVE

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Municipalité souhaite modifier le tarif forfaitaire appliqué dans le cadre de la fête votive.

Rappel des tarifs municipaux 2006 de la fête votive :

€ au m ²	0 à 49 m ²	1.50 €
€ au m ²	50 à 149 m ²	1.64 €
€ au m ²	150 à 180 m ²	1.85 €
forfait	+180 m ²	326.00 €

La Municipalité propose de fixer les nouveaux tarifs, à compter de 2007, comme suit :

- **1^{ère} catégorie – GROS METIERS**
 - plus de 150 m² : forfait de 300 euros

- **2^{ème} catégorie – TIR – JEUX D'ADRESSE – LOTERIE – VIDEO – MANEGES ENFANTINS**
 - 0 à 10 m² : forfait : 40 euros
 - 11 à 30 m² : forfait : 70 euros
 - 31 à 50 m² : forfait : 100 euros
 - 51 à 100 m² : forfait : 140 euros
 - 101 à 149 m² : forfait : 200 euros

.../...

- **3^{ème} catégorie – RESTAURATION – PIZZA - CONFISERIE**
 - 0 à 20 m² : 60 euros
 - plus de 20 m² : 5 euros le mètre carré supplémentaire

- **4^{ème} catégorie – JEUX DE HASARD**
 - 400 euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces tarifs ainsi proposés, à appliquer à compter de 2007.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 09

**FOURNITURE DU
LOGICIEL POUR LA
MEDIATHEQUE**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La ville de Marguerittes a mis en concurrence, par la procédure adaptée, les entreprises pour l'acquisition d'un logiciel destiné à la médiathèque.

Le résultat, après réunions et analyse des offres, le logiciel « Paprika » de la société DECALOG a été choisi pour un montant hors taxe de 11 216 euros.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en matière d'informatisation de la médiathèque, il est nécessaire de transmettre une délibération confirmant le choix du fournisseur de logiciel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner le choix de l'entreprise DECALOG pour la fourniture du logiciel PAPIKA pour un montant de 11 216 euros H.T.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 10

**SUPPRESSION DE LA
REGIE DE RECETTES DE
LA BIBLIOTHEQUE**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération de novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la gratuité du service de la bibliothèque, à compter du 1^{er} janvier 2007.

En conséquence, il est nécessaire de mettre fin définitivement à la régie de recettes de la bibliothèque instituée par la délibération du 25 mars 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette suppression définitive de la régie de recettes de la bibliothèque

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 11

M.G.T.O.
NOUVEAUX PRODUITS
DESTINES A LA VENTE

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité souhaite que la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier propose à la vente les nouveaux produits suivants :

<u>Désignation du produit</u>	<u>prix public de vente</u>
-------------------------------	-----------------------------

- huile d'olive « Negrette » (50 cl) :10 € T.T.C.
- huile d'olive « Bouteillan » (50 cl) :10 € T.T.C.
- huile d'olive « Aglandau » (50 cl) :10 € T.T.C.
- livre « panorama de la Garrigue » :24 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (4 abstentions [MM GRENIER, MOLINA (pouvoir à M. GRENIER), ALOÏSI, Mme DHARREVILLE] d'approuver cette liste de nouveaux produits à vendre à la M.G.T.O.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 12

M.G.T.O.
DOSSIER DE CLOTURE
CONVENTION DE
MANDAT SEGARD

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a confié à la SEGARD, par convention de mandat signée le 24 avril 2001, les études et la réalisation de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier. Dans ce cadre et conformément aux termes de l'article 21 de la convention, comme les travaux sont terminés, il est nécessaire d'apurer les comptes.

Le dossier d'apurement fait apparaître un coût d'ouvrage de 711 520, 40 € T.T.C., soit un montant inférieur à celui du bilan financier prévisionnel qui était de 737 422,30 € T.T.C..

En résumé, la situation de clôture à la date du 13 février 2006 fait apparaître d'une part, les dépenses ordonnancées et payées pour le compte de la commune de Marguerittes pour un montant de 711 520,40 € T.T.C. et d'autre part, les demandes d'acomptes qui lui ont été présentées pour le remboursement desdites dépenses pour un montant de 720 430,58 € T.T.C..

Cela fait apparaître un solde de trésorerie de **8 910,18 € T.T.C. dû par la SEGARD** à la commune de Marguerittes qui peut reconnaître que la mission confiée à la SEGARD est terminée et accepte les comptes qui lui sont présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconnaître que la mission confiée à la SEGARD dans le cadre de la M.G.T.O. est terminée,
- d'approuver le dossier de clôture pour la convention de mandat passée avec la Segard relative aux études et à la réalisation de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 13

P.L.I.E.
AVENANT DE DUREE AU
PROTOCOLE D'ACCORD
POUR 2007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 11 décembre 2006, Madame la Directrice du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Nîmes Métropole nous transmet un exemplaire de l'avenant de durée pour 2007 pour étude et validation.

Le comité de pilotage du PLIE a validé le projet d'avenant en le motivant de la manière suivante :

- non connaissance des financements attribués au PLIE pour la programmation 2007-2013,
- changement des axes structurels des Fonds Européens,
- baisse des Fonds Européens annoncée par rapport aux financements attribués sur la période 2000-2005,
- évaluation 2000-2006 en cours et qui continuera sur la mise en place des perspectives en 2007,
- mise en place d'une subvention globale sur les nouveaux programmes du Fonds Social Européen, avec un cadre non défini,
- pour ne pas interrompre les actions qui ont déjà démarré et afin de permettre la formalisation du nouveau protocole avec tous ces éléments.

C'est pour cela qu'est proposé que le protocole 2001-2005, (prolongé par l'avenant de durée 2006), soit prorogé par voie d'avenant pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cet avenant de durée pour 2007 du PLIE Nîmes Métropole.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 14

REVEILLON DU
31 DECEMBRE 2006
REMBOURSEMENT DE
DEUX REPAS

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du réveillon organisé le 31 décembre 2006, il est nécessaire de procéder au remboursement de deux réservations de repas au nom de M. et Mme Dubois pour raison de décès dans la famille.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le remboursement à intervenir au profit de M. et Mme Dubois, soit la somme de 150 euros.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 15

DEPOT DE CONVENTION

E.D.F./G.D.F.

PARCELLE AW N° 218

"MOULES"

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En 2002, la commune de Marguerittes a signé une convention avec EDF/GDF, pour concéder à titre de servitude, le droit de passer des canalisations souterraines de gaz, sur la parcelle cadastrée section AW n° 218, lieu-dit "Moulès sud".

Fin 2006, l'étude Fumet/Guiraud/Guichard a repris contact avec la commune pour obtenir une délibération donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dépôt de convention aux fins de publication.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de dépôt de convention signée le 28 juin 2002 entre la ville et GDF.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

n° 2007 / 01 / 16

**ANCIENNE ROUTE DE
NIMES A DECLASSER
LOTISSEMENT HERMES**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La S.C.I. GOUNOD – MIRABEAU a déposé deux demandes de permis de construire dans le cadre d'une seule opération commerciale. Il s'agit de la construction d'immeubles à usage de commerces et de services dans la zone Hermès, au Nord d'Intermarché.

Cette entreprise demande à la commune de bien vouloir lui céder l'emprise de l'ancienne route de Nîmes afin de lui permettre de faire aboutir son projet.

Considérant le fait que l'ancienne route de Nîmes n'est plus utilisée et l'intérêt de cette action, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- du déclassement de cette voie communale,
- de demander l'avis du service des Domaines, dans le cadre de la vente de cette emprise à la S.C.I. GOUNOD – MIRABEAU, afin de lui permettre de mener à bien son projet,
- et d'autoriser la S.C.I. GOUNOD – MIRABEAU à déposer les demandes de permis de construire correspondantes.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 17

**ANCIENNE VOIE A
DECLASSER
MAS DE LAUNE**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'espace public situé entre les parcelles cadastrées section AS n° 117 et section AS n° 19 et appartenant à la commune de Marguerittes, est une partie d'une ancienne voie communale qui n'est plus utilisée selon son usage initial.

La municipalité envisage de déclasser cet espace public afin de pouvoir en disposer librement

Considérant l'intérêt de cette action, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du déclassement de cette ancienne voie communale afin de pouvoir en disposer librement et demander l'avis du service des Domaines, dans le cadre de la vente à Monsieur CARDINALE pour régularisation.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 18

**ADHESION DE DEUX
COMMUNES AU
SYNDICAT
D'ELECTRICITE DU GARD**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 06 décembre 2006, le syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard (SMCDEG), informe la ville de Marguerittes de la décision de son assemblée d'accepter le principe de l'adhésion qui ne modifie pas le périmètre du syndicat, des communes de Saint Christol les Alès et Bagard, à la suite de la dissolution du syndicat intercommunal d'électricité liant ces 2 communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces deux adhésions.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

n° 2007 / 01 / 19

C.C.A.S.
AVANCE SUR
SUBVENTION 2007

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Centre Communal d'Action Sociale a transmis en mairie une demande d'avance sur subvention 2007, à verser avant le vote du budget primitif 2007.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au C.C.A.S. une avance sur subvention de 82.000 €.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 JANVIER 2007

OBJET :

n° 2007 / 01 / 20

**PRESCRIPTION DE LA
REVISION DU P.O.S.
VALANT ELABORATION
DU P.L.U.**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le 22 mars 2006, le Conseil Municipal s'était déclaré favorable sur le principe de l'engagement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et sur la consultation pour retenir un cabinet d'études.

Après procédure adaptée, le cabinet ADELE SFI de Nîmes a été retenu pour un montant de 29.150 € HT, soit 35.820 € TTC.

Il convient aujourd'hui de prescrire la révision du P.O.S. pour transformation en P.L.U.

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-6, L. 123-19 et L. 300-2,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 août 1982 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et la délibération du 16 décembre 1998 ayant révisé le P.O.S.,

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de mettre en révision le P.O.S. approuvé, notamment pour élaborer un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) pour les années à venir. Il rappelle ci-après les principaux objectifs poursuivis par la Municipalité et précise que les orientations générales du P.A.D.D. devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur l'arrêt du projet de révision du P.O.S.

Sur la base du projet urbain, le P.L.U. proposera une vision à cinq ans et développera entre autres les actions suivantes :

- **mise en place d'une trame verte et valorisation des qualités du centre ville étendu** : réorganiser les déplacements et rendre possibles et agréables les déplacements vélos et piétons,
- **coulées vertes et hydrauliques** : préserver ces espaces et favoriser des aménagements paysagers de qualité,
- **site de la Ponche** : permettre l'implantation d'habitations tout en s'assurant d'une cohérence fonctionnelle et paysagère à long terme du projet,
- **secteur Mas Praden** : conforter sa vocation actuelle d'équipements publics par une extension ouest,
- **extension de la Z.A.C. du T.E.C** : confirmer le souhait de développer une zone d'équipements et d'activités d'ambition intercommunale,
- **création d'une nouvelle entrée sur la N.86** : mieux desservir la zone pavillonnaire Est et l'extension de la Z.A.C. du T.E.C.,
- **secteur de Grézan** : créer une zone à vocation d'activités économiques (Zone d'Aménagement Différé)

Il précise aussi qu'il y a lieu de définir les modalités de la concertation publiques conformément à l'article L. 300-2-1-a du Code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. de prescrire la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal, selon les modalités définies aux articles L. 123-6 à L. 123-12 du Code de l'urbanisme,
2. de fixer les modalités de la concertation publique associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.
Ces modalités seront adaptées à l'avancement et à l'importance du projet. Elles pourront être différentes selon les phases de l'étude. Par exemple :
 - *information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage ;*
 - *mise à disposition d'éléments (documents et plans d'études) relatifs aux objectifs communaux avec la possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux heures d'ouverture de la mairie (boîte à idées) ;*
 - *rencontre du maire ou du maire-adjoint délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus ;*
 - *information du public : bulletins municipaux, site Internet, ...*
3. que conformément à l'article R. 123-16 du Code de l'urbanisme, les présidents des organes délibérants des collectivités publiques, des établissements publics, des organismes associés et des associations agréées ainsi que les maires mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 123-8, ou leurs représentants, seront consultés par le maire chaque fois qu'ils le demanderont pendant la durée de la révision,
4. de demander à ce que les services de l'Etat soient associés,

5. de demander, conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Équipement soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour l'assister et la conseiller en tant que de besoin pendant toute la durée de la procédure,
6. de charger le cabinet d'urbanisme qui a été retenu (ADELE-SFI - 434 rue Etienne Lenoir – 30900 Nîmes), de la réalisation des études nécessaires à la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U.
7. de solliciter l'Etat, conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, en vue d'obtenir une compensation financière pour couvrir les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents nécessaires à la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U. ;
8. de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice 2007 en section d'investissement et que les dépenses donneront droit aux attributions du Fonds de compensation pour la T.V.A.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au représentant de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole en matière d'organisation des transports urbains,
- au Président du Syndicat mixte du SCOT du Sud Gard, Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.).

Conformément à l'article R. 130-20 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise pour information au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa de l'article R. 123-25.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 JANVIER 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 JANVIER 2007

OBJET :

N° 2007 / 01 / 21

**MODIFICATION DU R.A.Z.
DE LA Z.A.C. DU T.E.C.**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Sandrine MARTONE, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (procuration à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (procuration à M. MAYOR), M. Raphaël MOLINA (procuration à M. GRENIER).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les travaux prévus dans la nouvelle tranche d'aménagement de la Z.A.C. impliquent une modification du règlement ; la procédure de modification peut donc être mise en œuvre pour permettre :

- la construction de logements pour les équipements publics tels que la gendarmerie,
- la modification du tracé de la voirie de la Z.A.C.,
- la création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage,
- la gestion des eaux pluviales par parcelle (bassin de rétention),
- de préciser les conditions d'autorisation des installations classées par rapport au fonctionnement de la zone.

Le Conseil Municipal est informé du lancement de la procédure de modification du règlement d'aménagement de zone de la Z.A.C. du T.E.C.

Le Maire